



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

Présents

Mme THARIN Irène, Maire,
M. BUCHWALDER Daniel,
Mme OLLITRAULT Chantal,
M. GANZER Michel,
Mme MARMIER Frédérique,
M. PERROT Jean-Claude,
Mme FORESTI Christine,
M. RIGOULOT René, Adjoint,
M. BERCOT Jean-Paul, Conseiller délégué,
Mme BLAISE Catherine,
Mme DI VANNI Laurence,
M. FORESTI Jean,
M. LANOIX Michel,
Mme PAICHEUR Françoise,
M. ROBERT Jean-Marc,
Mme SARRON Maryse,
M. STOESSEL Alain,
Mme VALITON Michèle,
M. SAVORGNANO Alain,
M. BART Jean-Marie,
Mme VIKTORIN Jocelyne,
M. GAZZOLA Gilles,
Mme FORESTI Francine, Conseillers.

Excusés avant donné procuration

Mme Maryline CHALOT a donné procuration à
Mme THARIN Irène,
M. BAU Franck a donné procuration à M.
BUCHWALDER Daniel,
Mme FROSSARD Marie-Noëlle a donné
procuration à M. STOESSEL Alain,
Mme GUEY Christine a donné procuration à M.
RIGOULOT René,
M. MIESKE Jean-Luc a donné procuration à M.
BERCOT Jean-Paul,
Mme REBRASSIER Fathia a donné procuration à
Mme VIKTORIN Jocelyne.

Assistaient à la réunion

M. BUHLER Samuel,
Directeur Général des Services,

M. PHEULPIN Mickaël,
Directeur des Services Techniques,

Mme MOUREY Marie-Hélène,
Secrétariat du Maire/Conseil Municipal.

La Présidence de la séance est assurée par **Mme Irène THARIN**, Maire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Mme THARIN effectue l'appel des élus pour vérification du quorum. Elle énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Une information sera donnée par **M. PERROT**.

Une demande d'information est annoncée par **M. SAVORGNANO**.

M. RIGOULOT est désigné **Secrétaire de Séance**.

En préambule, présence et présentation de deux nouveaux employés municipaux :
Monsieur Eric MOUGEOT et Mademoiselle Angélique STEVENOT.

Suite au départ d'un agent des services financiers de la mairie début 2012, il convenait de recruter une personne assurant la Responsabilité du service comptable. M. Eric MOUGEOT a été recruté au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et occupe le poste depuis le 1^{er} juillet 2012.

Afin de pallier au mouvement de personnel, une Auxiliaire de Puériculture a été recrutée à la structure Multi-Accueil « la Flûte enchantée ». Melle Angélique STEVENOT occupe le poste depuis le 27 août 2012.

Après le départ de Melle STEVENOT et M. MOUGEOT, début de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2012
--

Mme THARIN présente ce point.

Aucune remarque.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Mme THARIN présente ce point.

Suite à la démission d'un membre élargi de la Majorité du Groupe « Seloncourt Avenir » au sein de la Commission « Vie Associative et Sportive », il convient d'en assurer le remplacement.

Madame le Maire, au nom du Groupe Majoritaire « Seloncourt Avenir », propose **M. Jean-François FROSSARD**.

M. SAVORGNANO précise qu'on aurait pu imaginer que M. FROSSARD, en tant que Président du Comité de Coordination des associations seloncourtoises, soit membre de droit de cette commission.

M. FROSSARD, Président du Comité de Coordination des associations seloncourtoises est désigné à l'**Unanimité** afin de siéger au sein de la Commission « Vie Associative et Sportive ».

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2012 AVEC RAPPEL 2011

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'indemnité de conseil allouée au Receveur municipal doit être expressément et nominativement attribuée par voie de délibération.

Considérant que le Receveur Municipal remplit les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité peut lui être servie pour l'année 2012 pour un montant net de 905.14 euros.

En outre, un rappel pour l'année 2011 est effectué pour les mois de novembre et décembre durant lesquels le nouveau Receveur municipal, M. Laurent POIRIER était déjà en fonction. Le montant s'élève à 137.32 euros net.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. SUBVENTION VOYAGES ECOLE DE BERNE

En l'absence de Maryline CHALOT, **M. BUCHWALDER** présente ce point.

Les élèves de l'Ecole de Berne ont effectué un voyage à Paris en mai 2012 et une visite de la Citadelle à Besançon en juin 2012.

Le coût des excursions s'élève à 356.10 euros pour Paris et 229.60 euros pour Besançon. Une participation communale pour les deux déplacements à hauteur de 45% du montant total du séjour est proposée ; à savoir 160.25 euros pour Paris et 103.32 euros pour Besançon soit un total de 263.57 euros.

Il convient donc de procéder au vote, pour régularisation, d'une subvention de 263.57 euros à l'Association Scolaire de l'Ecole de Berne.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5. INDEMNISATION DE FRAIS – FORMATION INFORMATIQUE

M. BUCHWALDER présente ce point.

La délibération prise par le Conseil Municipal le 20 mars 2003 autorisait des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Madame SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques au Centre culturel.

Madame Claudine SLUPINSKI assurera une nouvelle session de formations à partir du 2 octobre 2012 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Il est proposé d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 300 euros.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a donné un avis favorable.

Mme FORESTI Christine suggère une augmentation de 50 €.

Suggestion de verser **350 €** d'indemnisation à Mme Suplinski retenue.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6. REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE – RESULTAT DU TROISIEME APPEL D'OFFRES ET SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN
--

Mme MARMIER présente ce point.

Pour rappel, le coût global des travaux du projet de réaménagement du Centre-Ville a été estimé initialement à 2 647 350 € HT soit 3 166 230.60 € TTC.

A la suite du deuxième appel d'offres, le Conseil Municipal par délibération du 31 janvier 2012 avait autorisé Madame le Maire à déclarer le lot N°2 « fourniture du mobilier urbain » infructueux et à lancer un nouvel appel d'offres selon une procédure adaptée avec un cahier des charges modifié prévoyant un découpage des prestations par lots.

Un troisième appel d'offres selon une procédure adaptée a donc été lancé le 28/06/2012 pour la fourniture du mobilier urbain ; les prestations ont fait l'objet d'un marché à tranches – une tranche ferme et une conditionnelle – et ont été décomposées en 11 lots.

A l'issue de l'appel d'offres, 69 offres ont été remises par les candidats :

8 offres pour le lot N°2.1, 7 offres pour le lot N° 2.2, 9 offres pour le lot N°2.3, 7 offres pour le lot N°2.4, 8 offres pour le lot N°2.5, 5 offres pour le lot N°2.6, 5 offres pour le lot N°2.7, 6 offres pour le lot N°2.8, 8 offres pour le lot N°2. 9, 3 offres pour le lot N°2.10, 3 offres pour le lot N°2.11.

Après validation par le bureau municipal le 11 septembre 2012, il résulte que les marchés sont attribués comme suit :

lot		montant tranche ferme en €		entreprise
N°	Désignation	HT	TTC	
2.1	bancs type 1	4 447,45	5 319,15	Sineu graph
2.2	bancs type 2	8 346,00	9 981,82	Aréa
2.3	banquettes	1 960,00	2 344,59	Aréa
2.4	corbeilles types 1	3 220,40	3 851,12	Sineu graph
2.5	corbeilles type 2	3 059,00	3 658,56	Aréa
2.6	potelets type 1	31 463,00	37 629,75	GHM
2.7	potelets type 2	2 192,00	2 621,63	GHM
2.8	barrières	8 729,03	10 439,92	Sineu graph
2.9	appuis pour vélos	3 790,50	4 533,44	Sineu graph
2.10	grilles d'arbres	17 343,20	20 742,46	Sineu graph
	TOTAL	84 550,58	101 122,48	

✓ le lot N°2.11 « banquettes mobiles » est déclaré sans suite.

La commission Voirie, réunie le 11 septembre 2012, a émis un avis favorable.

Mme MARMIER parcourt l'inventaire du matériel, évoque les emplacements, et précise, au moment de citer les grilles d'arbres, que certains arbres ne pourront être plantés en raison de réseaux souterrains découverts lors des excavations.

Remarques des 2 Groupes d'Opposition :

M. SAVORGNANO aurait souhaité être tenu informé de l'avancée des travaux, des points positifs, des points négatifs, ...

M. GAZZOLA demande à avoir un récapitulatif financier global de l'opération.

Mme THARIN donne la parole à **M. PHEULPIN**, Directeur des Services Techniques, qui expose le calendrier des travaux et apporte des réponses aux questionnements de **MM. SAVORGNANO et GAZZOLA**.

M. PHEULPIN donne le calendrier des travaux en cours et à venir en précisant aux élus le strict respect du planning par le Maître d'œuvre, le cabinet BEJ.

Semaines 39 à 42, pose des bordures rue Leclerc de la Pharmacie Falay jusqu'à la salle de la Patriote sur les 2 côtés de rue.

Semaine 40, renfort de l'équipe d'Eurovia devant les commerces face à l'église.

Semaine 42, début des travaux Place de la Mairie.

Fin semaine 39, bas de la rue du Château d'Eau fermée pour enfouissement.

Les travaux sur l'ensemble de ce secteur devraient se terminer fin novembre.

Des pare-ballons, pour le stade de foot, seront installés le long de la Nouvelle Voie, 15 jours de travaux sont à prévoir à partir de fin de semaine 39.

Des soucis au niveau de l'éclairage public qui devrait fonctionner à nouveau à partir de fin octobre.

Quant à l'aspect financier, le budget est globalement respecté. Un bilan détaillé sera fourni lors du prochain Conseil Municipal.

Mme THARIN poursuit en signalant que la Nouvelle Voie et le parking derrière l'école Marcel Levin semblaient satisfaire les utilisateurs.

Mme THARIN précise encore que l'ancienne grille de l'école Marcel Levin est en cours de restauration chez un ferronnier seloncourtois. La grille sera réinstallée, les pointes supérieures ayant été éliminées pour des raisons de sécurité.

Mme THARIN dit comprendre l'impatience des riverains et des utilisateurs, impatience provoquée par la perturbation inévitable de la circulation qu'engendrent les travaux du centre-ville.

M. PHEULPIN poursuit en évoquant les soucis techniques rencontrés ayant à peine perturbé le calendrier des travaux.

Il a fallu refaire une traversée rue Leclerc pour les réseaux d'eaux pluviales et des réseaux ERDF vers l'école Louise Michel ainsi que devant la boutique du cordonnier.

L'entreprise VIGILEC a abîmé une canalisation de gaz rue de la Fonderie. GRDF a pris en charge les frais de réparation.

M. GAZZOLA demande des précisions par rapport à un souci entendu avec une entreprise rue du Château d'Eau.

M. PHEULPIN donne le nom de l'entreprise concernée et la raison du problème. France TELECOM a des problèmes budgétaires qui ralentissent les travaux en bas de la rue du Château d'eau mais qui ne gênent pas l'avancée des travaux de réaménagement du

Centre-Ville dans son ensemble. France TELECOM arrête les travaux pour 2012 et les reprendra en 2013.

Malgré les soucis techniques inévitables dans un chantier de grande envergure, **Mme THARIN** insiste sur le maintien de l'enveloppe budgétaire initiale.

M. SAVORGNANO demande quand sera remise en double sens la rue de la Fonderie.

Réponse de **M. PHEULPIN** : semaine 42 ou 43, en tout-venant avant pose de l'enrobé.

M. SAVORGNANO demande si les commerçants rue d'Audincourt face à l'église ont été prévenus de l'avancée des travaux dans leur secteur.

M. PHEULPIN précise qu'il a rencontré **tous** les commerçants concernés, plusieurs fois, en présence de M. MOLAS, Chargé d'Affaires assurant le suivi de chantier pour le Bureau d'Etudes BEJ, Maître d'Oeuvre. Par exemple, il a été convenu avec le boulanger M. CATTO que les travaux se fassent le lundi et aux horaires de fermeture de la boulangerie. Autres exemples, les commerçants face à l'Eglise ont demandé à ce qu'il y ait une trêve au moment des livraisons et de bien vouloir attendre la fin de l'utilisation des terrasses extérieures en particulier avant d'intervenir sur leur secteur.

Les commerçants ont été écoutés et entendus.

23 VOTES POUR,

2 VOTES CONTRE (M. GAZZOLA et Mme FORESTI Francine)

**MM. BART et SAVORGNANO, Mme VIKTORIN ainsi que Mme REBRASSIER, par
procuration, ne prennent pas part au vote.**

7. ATELIER D'ALICE – SAMEDI 13 OCTOBRE 2012
--

Mme FORESTI Christine présente ce point.

Dans le cadre des animations organisées par la médiathèque Alice Boname, l'« Atelier d'Alice » propose la fabrication d'un produit cosmétique à base de plantes locales samedi 13 octobre à 9h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec l'Association Clématite, 1 rue des Vignes 70400 Vyans le Val, représentée par Madame Claire COLIN, Présidente de l'Association, et intervenante de l'atelier, pour un montant de 100 euros auxquels s'ajoutent 8.25 euros de frais de déplacement.

La Commission Vie culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8. CONCERT TRIO KALARASH – SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2012

Mme FORESTI Christine présente ce point.

Dans le cadre de la programmation culturelle, un concert donné par le trio bisontin de musique klezmer et roumaine KALARASH est programmé samedi 29 septembre 2012 à 20H30 à la Vieille Eglise.

Un contrat de cession de droit de représentation est établi avec l'Association Grosso Modo représentée par Monsieur Guillaume SCHILLING, Président.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle et notamment le coût de la prestation soit 600 euros TTC auxquels s'ajoutent des frais de déplacement à hauteur de 100 euros TTC.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**9. CONCERT ENSEMBLE VOCAL JOUR APRES JOUR – DIMANCHE 16
DECEMBRE 2012**

Mme FORESTI Christine présente ce point.

Dans le cadre de la programmation culturelle, un concert de Noël de l'Ensemble vocal JOUR APRES JOUR (24 choristes) est proposé dimanche 16 décembre 2012 à 16H30 à l'Eglise Saint-Laurent.

Une convention est établie avec l'Association Ensemble vocal Jour après Jour, représentée par Madame Martine DURIN, Présidente.

Le montant de la participation aux frais de mise en place du concert s'élève à 500 euros TTC.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**10. REPRESENTATION THEATRALE « EMBARQUEMENT IMMEDIAT » - DIMANCHE
9 DECEMBRE 2012**

Mme FORESTI Christine présente ce point.

Dans le cadre de la programmation culturelle, une comédie intitulée « Embarquement immédiat » de Gérard Darier, jouée par la troupe du Box-Théâtre est proposée dimanche 9 décembre 2012 à 15H00 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec l'Association Box-Théâtre, représentée par Madame Jany JOUVE, Présidente.

Le montant de la participation communale aux frais de mise en place de la représentation s'élève à 800 euros.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11. VACANCES MUSICALES 2012 – SUBVENTION FRANCAS

Mme FORESTI Christine présente ce point.

L'Association « Les Francas du Doubs » a organisé un Centre de Loisirs musical à Audincourt durant l'été 2012.

7 enfants seloncourtois ont participé à cette académie de musique durant 17 jours complets.

Il est proposé d'accorder une subvention aux Francas du Doubs à hauteur de 5 € par jour par enfant seloncourtois.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

12. AUTORISATION DE VENTE – BIEN IMMOBILIER

M. RIGOULOT présente ce point.

La Ville s'est engagée dans une politique de rationalisation des bâtiments publics dans laquelle s'intègre le projet de vente du bien immobilier sis 3 rue de l'Ecole, parcelle cadastrée AS 915 d'une contenance de 9,15 ares.

Le bâtiment est occupé aujourd'hui, à l'étage, par un locataire, employé communal, et au rez-de-chaussée par des associations qu'il est prévu de relocaliser dans les bâtiments de l'ex-DDE. Quant au locataire, l'achat du bien lui a été tout d'abord proposé. Après évaluation du Service des Domaines, deux options lui ont été présentées : l'appartement qu'il occupe avec terrain et garage (estimé à 90 000€) ou la maison dans sa totalité (estimée à 120 000€). Aucune des propositions n'a retenu son attention.

La ville a donc souhaité trouver un acquéreur. Pour se faire, elle a publié une annonce légale dans l'EST REPUBLICAIN édition du mercredi 13 juin 2012 ainsi que sur le site internet.

Afin de prendre en compte la situation du locataire, la ville n'a retenu pour la vente qu'une formule : achat de la maison avec maintien du locataire dans l'appartement. En outre, elle exige de l'acquéreur que pendant les deux années à venir le loyer ne soit pas augmenté.

Le locataire qui conservera également la jouissance du terrain et du garage, a fait connaître son intention à l'heure de la retraite (2 ans) de changer d'habitation.

Par ailleurs, la ville distraira de la parcelle l'emprise du parking, du « point R » ainsi que l'accès au garage. Un nouveau bornage devra donc être effectué aux frais de l'acquéreur.

Trois personnes ont visité la maison. Une seule proposition d'achat correspondant aux attentes de la Mairie a été reçue : respect du cahier des charges relatif au locataire, montant de l'offre 115 000€. Pour rappel, une recette de 100 000€ a été inscrite au BP 2012 dans le cadre de cette vente.

Il est proposé de finaliser cette vente.

La Commission Urbanisme et Habitat, réunie le 18 septembre 2012, a émis un avis favorable, M. GAZZOLA ne s'étant pas engagé pour son Groupe.

M. GAZZOLA s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.

« Vente bâtiment ex-école du Haut des Roches.

Comme nous l'avons déjà spécifié lors du débat d'orientation budgétaire du 21/02/12, nous ne sommes pas d'accord de céder certains biens communaux. Il est nécessaire, il est vrai, de rationaliser notre patrimoine. Nous pensons que, se séparer du seul bâtiment communal situé au Haut des Roches, c'est laissé « mourir » ce lieu-dit. Excepté le centre-ville, Seloncourt avait 2 secteurs historiques : Berne et le Haut des Roches.

Se presser de vendre ce bâtiment alors que le marché est très bas, que la demande est faible (1 seule proposition) et qu'il est encore occupé par un locataire pendant 2 ans et au rez-de-chaussée par des associations seloncourtoises, ne nous paraît pas être une décision judicieuse.

C'est vrai que notre ville a besoin de trésorerie. Dans notre cas, vendre ou privatiser son patrimoine ne peut être qu'une solution de secours même au niveau de l'Etat ».

M. BART s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Dynamisme et Solidaire :

« A l'examen du BP 2012, vous aviez déjà prévu la vente de l'immeuble qui abritait l'école du Haut des Roches à hauteur de 100 000 €.

A ce moment-là, on vous avait fait part de notre divergence de vue sur ce sujet que je précise :

- *Seloncourt est une ville qui a une démographie croissante, confirmée par les perspectives du PLU mutualisé. Les activités associatives le sont et vont l'être aussi.*
- *Au centre-ville, on a détruit un bâtiment qui abrita certaines de ces activités.*
- *Le Haut des Roches est un quartier excentré qui mérite un lieu de rencontres ou de réunions décentralisées (personnes âgées – locataires) qui ne nécessitent pas une capacité d'accueil importante.*

Autant de raisons qui nous font dire que cette ancienne école peut rester un lieu ouvert aux habitants du quartier et de la ville, qui forte de 80 associations, n'est pas suréquipée pour les recevoir ».

M. RIGOULOT répond ne pas être d'accord sur le fait, comme l'affirme **M. GAZZOLA**, d'avoir vendu ce bâtiment à prix bas, l'offre à 115 000 € correspondant à l'estimation de

France Domaine (120 000 €) d'autant que la Ville conserve environ 2 ares de terrain et que l'acquéreur s'engage à respecter les contraintes liées à la présence du locataire.

M. SAVORGNANO demande la destination des locaux.

M. RIGOULOT répond que l'acquéreur est un privé non professionnel qui réalisera du logement.

**23 VOTES POUR,
6 VOIX CONTRE dont 1 procuration
(MM. BART, SAVORGNANO, GAZZOLA, Mmes VIKTORIN, FORESTI Francine)**

13. ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2011

M. RIGOULOT présente ce point.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Le tableau récapitulatif des opérations immobilières réalisées pour 2011 et celles qui ont eu une incidence financière en 2011 est joint en annexe.

L'état des opérations immobilières réalisées en 2011 a été présenté en Commission Finances le 14 septembre 2012.

La Commission Urbanisme et Habitat, réunie le 18 septembre 2012, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Mme MARMIER quitte la séance à 19h30.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
--

1/ Mme THARIN demande à l'assemblée de se reporter au tableau joint à la convocation au Conseil municipal pour avoir connaissance des décisions du Maire.

2/ Mme THARIN liste ensuite les arrêtés municipaux suivants :

. ARR-2012-06-148 en date du 28 juin 2012 portant sur l'autorisation d'ouverture définitive de la salle de tennis située rue Bas de Bouttonneret à compter du 1^{er} juillet 2012.

. ARR-2012-06-149 en date du 29 juin 2012 portant sur la modification des horaires d'entrée et de sortie des élèves de l'école Louise Michel.

3/ Informations de M. PERROT au sujet des chantiers passerelle rue des Noyers et effondrement des berges rue de la Pâle.

Passerelle rue des Noyers

- Consultation par un Bureau d'Etudes : CETEC retenu.
- Consultation étude géotechnique : bureau HYDRO-GEOTECHNIQUE retenu.
- Etude géotechnique réalisée en mars 2012.
- Dossier de consultation passerelle reçu de CETEC en mai 2012, transmis immédiatement aux services de l'Etat.
- Rencontre entre ONEMA, DREAL et nos services en juillet 2012.
- A ce jour, en attente des conclusions et des préconisations de l'ONEMA et de la DREAL pour éventuelle modification du dossier de consultation.
- Réalisation vraisemblable : printemps 2013.

Effondrement des berges rue de la Pâle

- Avis technique commandé au CETE d'Autun le 02/02/2012.
- Conclusion rendue le 14/02/2012 et commande de l'étude.
- Commande relevé géomètre – Rapport reçu le 23/05/2012.
- Consultation pour étude géotechnique – Rapport reçu le 03/08/2012.
- Rendu de l'étude du CETE mi-septembre.
- Réunion et sollicitation de l'avis conjoint ONEMA/DREAL dès réception.
- Consultation et réalisation vraisemblables : printemps 2013.

Sur ces 2 sujets, il est à noter l'interdiction des travaux en rivière du 15 octobre au 15 avril.

M. PERROT précise que, concernant les délais, nous avons été et nous sommes tributaires des Services de l'Etat.

M. GAZZOLA demande la longueur de berges reprise pour la consultation.

M. PERROT répond que la consultation a été faite pour un secteur couvrant l'amont et l'aval de l'effondrement.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée que le chantier passerelle est budgété mais pas celui des berges, du moins, pas en totalité, en attente des résultats des différentes études.

M. SAVORGNANO interroge **M. PERROT** sur la passerelle :

« Pourquoi, dans le projet passerelle, le pilier central est-il maintenu ? »

Réponse de **M. PERROT** :

« Le maintien du pilier central est moins coûteux qu'une passerelle d'une seule portée ».

M. SAVORGNANO poursuit sur les berges du Gland :

« En cas de crues et si un éboulement de pierres avait lieu, que se passerait-il ? »

M. PERROT comprend les interrogations autour de l'effondrement des berges du Gland ; il convient néanmoins d'attendre les résultats de l'étude pour adopter une solution pérenne.

Mme THARIN conclut en précisant que dans les dossiers passerelle rue des Noyers et berges rue de la Pâle, nous sommes avant tout confrontés à des impératifs techniques et administratifs.

4/ Demande d'information de M. SAVORGNANO :

« Un dossier de permis de construire a été redéposé pour le projet de construction d'une moyenne surface. Pourquoi ? »

M. BUHLER répond.

Le permis de construire initial n'était pas assez précis quant aux risques d'inondation.

Un permis modifié a été déposé le 17/09/2012.

Validation du permis par la DDT : attendre 1^{ère} quinzaine d'octobre.

La séance est levée à 19h40.

**Prochain Conseil Municipal
MARDI 23 OCTOBRE 2012 A 18H30**